

## DEL/2022/SIVU/11

## S.I.V.U. VAL DE MARQUE

## Versement des compensations des frais de mise à disposition de personnel 2022

Monsieur le Président rappelle que Le Syndicat Intercommunal Val de Marque a pour objet de mettre à disposition des communes adhérentes, qui sont à ce jour les communes de Forest-Sur-Marque, Hem, Lannoy, Lys-Lez-Lannoy, Leers, Toufflers et Willems, un service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols. Celui-ci repose sur du personnel des villes de Hem et de Lys Lez Lannoy mis à disposition du SIVU.

Le Syndicat Intercommunal Val de Marque devant procéder au remboursement intégral de la rémunération et des charges sociales afférentes à la situation de ces agents, il est porté à sa connaissance les quotités appliquées pour l'année 2022 pour les 3 agents de la ville de Hem (Mesdames Caroline Klein, Corinne Laouadi et Aurélie Nafre) et pour l'agent de la ville de Lys Lez Lannoy (Madame Pauline Buteaux).

Pour la ville de Lys Lez Lannoy :

- 60% pour Pauline Buteaux, instructrice.

Le montant prévisionnel estimé de l'année 2022 s'élève à 32.608 €, pour la ville de Lys Lez Lannoy.

Pour la ville de Hem :

- 26 % pour Caroline Klein, responsable du service d'instruction ;
- 90 % pour Corinne Laouadi, secrétaire ;
- 80 % pour Aurélie Nafre, instructrice.

Le montant prévisionnel estimé de l'année 2022 est de 83.665,16 € pour la ville de Hem.

La facturation s'effectuera sur service fait, et au coût réel, après clôture de l'exercice budgétaire 2022.

A l'unanimité, le conseil syndical autorise le Président à :

- liquider au profit des villes de Hem et de Lys Lez Lannoy la valeur des rémunérations et charges sociales des agents mis à disposition en fonction de leur quotité pour l'année 2022,
- facturer les villes adhérentes sur service fait, et au coût réel, après clôture de l'exercice budgétaire 2022.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Président

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SIVU ADS VAL DE MARQUE

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,  
Le 9 décembre**

Le Conseil Syndical s'est réuni à l'hôtel de ville de Hem, sous la Présidence de Monsieur Francis VERCAMER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 2 décembre 2022 et qui a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

-----

*Nombre de conseillers en exercice : 6  
Délibération affichée en mairie le 15 décembre 2022*

-----

### **PRESENTS (participant au décompte du quorum)**

Ville de Forest sur Marque : Thibault DILLIES, Maire ;  
Ville de Hem : Francis VERCAMER, Maire ;  
Ville de Leers : Jean-Philippe ANDRIES, Maire ;  
Ville de Lys Lez Lannoy : Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ;  
Ville de Toufflers : Alain GONCE, Maire.  
Ville de Willems : Thierry ROLLAND, Maire.

### **PRESENTS (ne participant pas au décompte du quorum)**

Ville de Hem : Laurent PASTOUR, Maire-Adjoint.